

Particuliers

Publié le 19/11/2022

Changement d'adresse en ligne (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, **simultanément** auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :

Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)

France Travail (anciennement Pôle emploi)

Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco , Camieg , Carsat , CGSS , MSA , Caf , Cnav , CNMSS , CNRACL , CPAM , Crav , Enim , FSPOEIE , Ircantec , Mines , RAFP , SASPA)

Service des impôts

Services en charge des cartes grises (SIV)

Vous pouvez aussi utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique et de numéro de téléphone (fixe ou portable), sauf pour la Caf, la MSA, la CPAM et la CGSS.

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

Attention

Si vous partez vous installer à l'étranger, ce téléservice vous permet de déclarer votre départ à la caisse d'assurance maladie (CPAM) et au service des impôts.

Si vous êtes un expatrié qui revient s'installer en France, vous ne pouvez pas utiliser ce téléservice pour déclarer votre retour en France.

Ce téléservice peut être utilisé **quelle que soit votre nationalité**

Il n'est disponible qu'en langue française.

C'est un **service gratuit**.



VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81